Environnement Donges PPRT

INFOS

AEDZRP

INFOS ADZRP n° 178 FEVRIER 2023

ADZRP devient AEDZRP. Reconnue association d'intérêt général, elle renforce son engagement environnemental

http://adzrp.e-monsite.com
adzrp44@gmail.com
https://coordinationseveso@wordpress.com

FUITE D'ESSENCE.
L'ÉTUDE D'IMPACT SANITAIRE:
UN RAPPORT QUI DOIT ÊTRE PRÉSENTÉ A LA POPULATION.

Après l'accident de la fuite d'essence sur le bac P551 de la raffinerie TOTAL le 21 décembre 2022, les fortes émissions de polluants dangereux perçues par de nombreux(ses) Dongeoises et Dongeois, les concentrations élevées de benzène rejetées dans l'atmosphère à des taux probablement jamais rencontrés dans la région, la présence d'amas de mousse anti-incendie constatée dans le village et ses alentours pouvant contenir des PFAS "polluants éternels", les rapports sans appel de plusieurs instances officielles (DREAL, Air Pays de la Loire, les déclarations contradictoires des représentants de l'Etat, celles faussement rassurantes du Maire de la commune, l'ADZRP s'est adressée au Préfet de Loire Atlantique le 29 janvier 2023, à l'ensemble des élu(e)s municipaux le 18 février 2023. Elle réclame une réunion publique à Donges dès la production du rapport par INERIS de l'étude d'impact sanitaire.

Il faudra **se souvenir de cette accident du 21 décembre** qui a fait que de nombreu(x)ses Dongeois(es) ont respiré pendant plusieurs jours de très fortes concentrations de benzène, produit cancérigène pouvant avoir des impacts sur la régulation sanguine, les systèmes nerveux et immunitaire.

Extraits: lettre aux élu(e)s du Conseil Municipal

"Pendant plusieurs jours, les Dongeoises et Dongeois ont inhalé des concentrations aiguës de benzène, polluant reconnu cancérigène (Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) : Groupe 1 – Cancérogène pour l'humain) depuis 2012. Pourquoi la population n'a t-elle pas été informée ?
Les données ci-après sont issues de prélèvements réalisées par des organismes officiels:

21-22 décembre: 3 sont effectués par le SDIS 44 entre 23 h 40 et 23 h 50 sur 3 points.
3 séries de 3 prélèvements le sont par Air Pays de la Loire le 22 décembre:
- 1ère série vers 3 h, - 2ème série vers 8 heures - 3ème vers 17 heures.

Ci-après (voir carte), les 3 prélèvements du SDIS et 3 autres parmi les 9 réalisés par APL

Cette exposition aiguë perdurera jusqu'au 28 décembre. Elle dépassera entre le 24 et le 28 décembre jusqu'à 8 fois la valeur guide de 30µg/m3 définie par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) quand la période de pollution s'étend de 1 à 14 jours.

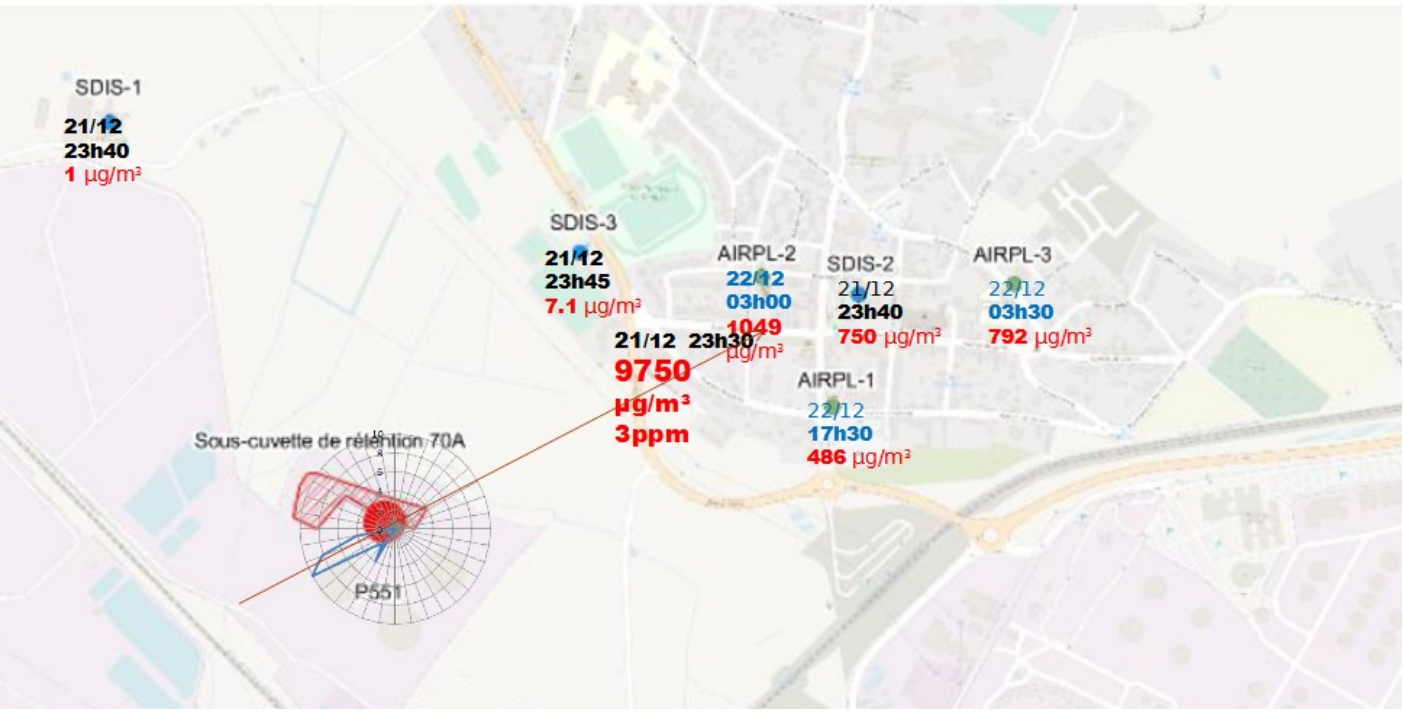

La préservation de la santé des habitant(e)s ignorée ?

Quelle légèreté de la part du Préfet qui annonce dans son communiqué du jeudi 22 décembre à 9 h00 "l'absence d'impact sanitaire" mais "recommande aux habitants de la commune de limiter leurs déplacements à l'extérieur dans le bourg de Donges ainsi que les activités de plein air" alors qu'il connaît déjà l'énormité des concentrations 9750µg/m³ et du volume de produit dangereux qui s 'écoule dans le bac de rétention et dont le vidage ne peut pas être réalisé en quelques heures ..
Que de propos hasardeux de votre part Monsieur le Maire quand vous déclarez ce même 22 décembre que "*le problème devrait être résolu dans la journée. La fuite proviendrait d'un bac et serait contenue dans un bassin de rétention pour évoquer la propagation*" (article OF publié le 22 décembre à 11h 10).
Le préfet renchérit d'ailleurs dans son communiqué de 19h le même jour, allant jusqu'à affirmer « *Depuis le milieu de l'après-midi, les odeurs ressenties depuis hier soir aux alentours de la raffinerie se sont largement estompées* ».

Les personnes présentes dans le secteur à ce moment précis et dans les jours suivants apprécieront …
Il confirmera ensuite ses propos dans un nouveau communiqué le 27 décembre.

De votre côté, Monsieur le Maire vous assurerez le service minimum, vous contentant de publier les premiers communiqués diffusés par l'industriel entre le 22 et le 23 décembre. L'usage de l'élément de langage « odeurs » ne donne aucune information sur la nature et la dangerosité potentielle des produits émis. Aucune consigne n'est donnée concernant les mousses qui arrivent dans les jardins des Dongeois !....

C'est bien du benzène cancérigène et de l'hexane neurotoxique qui ont été respirés à forte dose par les commerçants ambulants et les Dongeoises et Dongeois faisant leur marché le jeudi matin 21 décembre puis toute la journée... Ce n'est pas acceptable...

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, nous vous demandons de tout mettre en œuvre pour que tous les rapports, toutes les mesures effectuées dans l'environnement proche du sinistre mais également chez les particuliers qui ont été victimes de l'envolée des mousses anti incendie soient porté(e)s à la connaissance de l'ensemble des habitant(e)s de la commune.

L'Etat a prescrit à l'exploitation une étude d'impact sanitaire. Selon le rapport d'Air Pays de la Loire, c'est INERIS qui a été missionné.
Vu la dangerosité des produits émis et la durée d'exposition des populations, il est important que ce rapport soit présenté lors d'une réunion publique à Donges et non pas via un communiqué de presse.

Être curieux, c'est une nouvelle façon de s'instruire.

Il est indispensable de procéder à un retour d'expérience afin que ce qui s'est passé permette de gérer au mieux un éventuel futur accident.

Enfin**,** il est urgent d'actualiser pour rendre opérationnel le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Donges, le précédent datant de 2011...
L'actualité montre qu'aucune commune n'est à l'abri de situations déstabilisantes nécessitant une réaction rapide.
Nous espérons que chacun(e) d'entre vous aura la curiosité de lire les informations contenues dans ce courrier issues de rapports officiels et que ces différents points pourront être débattus à l'occasion du prochain Conseil Municipal."

DES DONGEOIS(E)S MESURENT LA QUALITÉ DE L'AIR RESPIRÉ A DONGES AVEC UN MICROCAPTEUR:

Les 24 volontaires souhaitant participer à l'expérience menée conjointement par Air Pays de la Loire et l'ADZRP étaient réunis le 7 février dernier à la Mairie de Donges.

Lors de son intervention, la Présidente de l'ADZRP rappelait qu'un de ses objectifs était de se mobiliser pour améliorer l'état de santé des habitants sur un territoire qui connaît une surmortalité de 28% chez les moins de 65 ans par rapport au plan national.
Dans un second temps, les représentants d'Air Pays de la Loire présentaient le rôle et les objectifs de leur association pour guider ensuite les présents, pas à pas, dans le maniement des appareils et le recueil des prélèvements.

Le samedi 18 février, les capteurs ont été échangés avec les participants du 2ème groupe.
Une réunion bilan se tiendra le 3 mars prochain, salle polyvalente à la Mairie de Donges.

COMPTE RENDU ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 17 février 2023.

Merci à celles et ceux qui ont participé à cette rencontre destinée à présenter l'activité de l'année passée et de définir les orientations pour 2023. Merci également à celles et ceux qui ont adressé leur pouvoir. Malheureusement, trop peu de présents malgré l'investissement permanent de l'équipe en place etles nombreuses informations étayées servant l'intérêt général que seule d'AEDRZP a le courage de diffuser.

QUELQUES PROPOS et REFLEXIONS

ETUDE DE ZONE: Une étude qui cherche à déterminer l'ensemble des polluants notamment ceux émis par les entreprises
- Bilan de la phase 1.
Un rapport de 494 pages du prestataire Burgeap qui manque de chiffres pertinents et exacts, minimise des émissions et des expositions par des calculs et certaines formulations.
Les conclusions proposées écarteraient les eaux des puits privés, les plages, les sédiments malgré les constats, les polluants dangereux qui n'auraient pas été détectés sur un site...

L'ADZRP préconise la prescription par la DREAL de plans de surveillance pérennes (mesures en Continu pour les les composés organiques volatils et les particules fines et ultrafines).

- L'examen de plusieurs sites permet de mesurer à la fois l'insolence de certains d'entre eux. Tel est le cas de **YARA** qui "joue" la montre à chaque mise en demeure, et continue à ignorer les seuils environnementaux réglementés pour ses rejets d'azote et de phosphore dans les eaux industrielles, pluviales ou les poussières dans l'atmosphère. Sa salle de contrôle de l'atelier d'acide nitrique mal protégée des risques toxiques, d'incendie et d'explosion met en danger la sécurité des salariés, des populations.
Même si le montant des astreintes journalières est passé de 150 à 1500 €, l'exploitant passe outre les prescriptions qui lui sont faîtes.
En conséquence, l'Etat doit se montrer beaucoup incisif et prendre des mesures contraignantes obligeant l'industriel à se mettre aux normes.

- **TOTAL**: l'accident du 21 décembre concernant la fuite d'essence sur le Bac P551 au sein de la raffinerie a longuement été abordé (voir premier sujet de cette publication)

- **Autres sujets abordés:**

Reconnue le 20 décembre 2022 comme **association environnementale d'intérêt général**, l'ADZRP a souhaité préciser cette dimension environnementale dans ses statuts et la faire apparaître dans ses écrits.
C'est ainsi que l'objet de l'article 2 sera complété et renforcera la volonté de l'association de *"mobiliser le public à protéger l'Environnement, de prévenir les impacts sanitaires liés à l'environnement et d'améliorer la qualité de l'air, de l'eau et des sols. Elle veillera dans les secteurs concernés à la sécurité et à la santé des personnes, à la qualité de leur environnement ainsi qu'à la réduction des risques auxquels elles peuvent être exposées.*

Cette décision induit une nouvelle écriture du titre de l'association qui devient: "Association Environnementale Dongeoise des Zones à Risque et du PPRT" et une modification de l'entête de sa publication.

- Le **RAPPORT d'ORIENTATION** pour l'année 2023 consistera à poursuivre l'examen des dossiers en cours et à investiguer pour être au plus près des situations problématiques.

- Le **BILAN FINANCIER** de l'exercice 2022 fait apparaître un excédent lié à l'engagement bénévole des responsables de l'association permettant de prévoir en 2023 des investissements en matériel et dans des initiatives visant à servir l'intérêt général.

Les membres du bureau de l'association ont été reconduits dans leur fonction.

A la lecture de ces informations, nous espérons que chacun(e) reconnaîtra le travail réalisé dans l'intérêt de chacun(e) et plus largement dans celui de la population. Nous vous appelons à renouveler votre adhésion et à inciter votre entourage à rejoindre l'association. Nous vous remercions.

ADZRP
Association Dongeoise
Des Zones à Risques et du PPRT
adzrp44@gmail.com
http://adzrp.e-monsite.com/

ADHÉSION 2023

L'ADZRP est maintenant reconnue « association environnementale d'**INTÉRÊT GÉNÉRAL** » ce qui permet à chaque adhérent(e)s de bénéficier d'une **déduction fiscale de 66 %** pour tout don effectué **au-delà du montant de la cotisation.**

Exemple :
- je verse 10 € de cotisation + 15 € de don
- je peux déduire 10 € de mes impôts, mon adhésion me revient à **15 € au lieu de 25 €**

✂……

Nom : ……. Prénom……

adresse mail :
……

Je cotise 10 € **+ je fais un don de** € **=** €

Je demande un reçu fiscal pour mon don de soutien ☐

Coupon à retourner à ADZRP, boite aux lettres n° 24 , Maison des Associations , rue des Métairies.